



COMMUNICATION SPÉCIALE

MAIRIE DES CONTAMINES-MONTJOIE / AVRIL-MAI 2021



**SITUATION DE LA COMMUNE :
L'ENVERS DU DÉCOR
ET LA REPRISE DES FONDATIONS**

INTRODUCTION

Les six premiers mois de notre mandat ont été marqués par le départ, pour convenance personnelle, des cinq cadres administratifs de la mairie : la Juriste d'abord, suivie du Chargé des finances, du Directeur des Services Techniques, de la Directrice Générale des Services et enfin de la Chargée de communication. Dans le contexte sanitaire et économique actuel, ce fut compliqué.

Naturellement, nous avons dû remplacer ces personnes et c'est avec une nouvelle équipe que nous pouvons enfin dresser un état des lieux de la situation de la commune. Dès leur entrée en fonction, nos nouveaux collaborateurs nous ont fait part d'un premier rapport d'étonnement (1) quant au fonctionnement des services, et ce afin de nous éclairer sur la situation et sur ce que nous devons organiser pour mettre en œuvre notre programme.

Par transparence, il nous a semblé indispensable de vous faire part de ces remontées. Comme vous le verrez, l'impact financier, organisationnel et temporel est considérable et ce qui est en jeu, c'est l'argent des contribuables.

Cet état des lieux se veut factuel, sincère et non polémique.

(1) Rapport d'étonnement : typiquement ce qu'un employeur peut demander à une nouvelle recrue, à savoir une analyse de l'état du poste qu'il va prendre.

SOMMAIRE

1. LES SERVICES ADMINISTRATIFS
2. LES SERVICES TECHNIQUES
3. CONTENTIEUX
5. LES GROS DOSSIERS EN COURS
4. LES FINANCES
6. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVE

1. LES SERVICES ADMINISTRATIFS

La bonne gestion du service public passe par la continuité, l'adaptation, la régularité des procédures et la neutralité des équipes. L'organisation de la commune doit répondre à certains principes basés sur l'éthique et la confiance. Elle doit suivre les règles essentielles de l'administration. La non-application de celles-ci a conduit à une situation difficile à gérer pour l'équipe administrative ainsi qu'une perte de temps significative. Ces différents sujets, peu visibles aux yeux des administrés, demandent attention et moyens.

CLASSIFICATION, TRAÇABILITÉ ET ARCHIVAGE



Nous avons dû réorganiser le classement systématique des dossiers, l'enregistrement des courriers entrants et sortants, la traçabilité, la mise en œuvre de la commande publique dans le cadre réglementaire, la préservation et l'archivage des dossiers, le suivi des baux et des conventions. Autant de choses qui, de façon surprenante, existaient peu voire pas du tout.

INFORMATIQUE



Pour le parc informatique, l'intervention d'un spécialiste de la CCPMB (Communauté de communes) a été requise pour faire un bilan de l'état de nos équipements. Il en ressort qu'une grande partie de ce parc est obsolète et aucune sécurité numérique n'est en place. L'impact financier de cette remise en ordre est important, la perte de temps de travail également.

RESSOURCES HUMAINES



Sur le plan des ressources humaines, il a fallu redéfinir l'organisation des services, les missions des différents agents et mettre en place un programme adapté de formations afin que chacun puisse répondre au mieux aux besoins de son service.

2. LES SERVICES TECHNIQUES

2.1. L'ORGANISATION ET LES MOYENS HUMAINS

Dans les premières semaines de notre mandat, les élus responsables ont rencontré tous les agents municipaux en entretien individuel. Il en est ressorti que les problèmes internes étaient bien réels, s'ajoutant à une démotivation importante.

L'organisation (5 chefs pour gérer 8 agents en hiver et 12 en été) était très décalée par rapport aux véritables besoins d'un service technique de cette importance.

Les compétences des équipes ne sont pas mises en doute mais lors de nos rencontres, nous avons ressenti une situation de souffrance au travail.



Notre priorité a été de redonner confiance aux agents et de leur apporter notre soutien.

- Retour à une organisation structurée.
- Mise en place d'un DST à l'écoute, avec un apport technique et un management d'équipe.

Avec son avis et sous son impulsion, les postes de chaque agent ont été redéfinis et en interne a été promu un unique responsable du centre technique.

Cette organisation qui apparait logique était également une demande de tous les agents. D'ores et déjà, nous avons des retours positifs de cette nouvelle approche du travail et des services.

Cette reconstruction des fondations saines et solides du fonctionnement des services techniques de la mairie a pris 8 mois.

2.2. LA VOIRIE

La réfection des routes communales représente un budget très important pour une mairie, ce qui semble être passé au second plan sous le dernier mandat. Pour rappel, la réfection de la route départementale n'est pas à la charge de la commune.

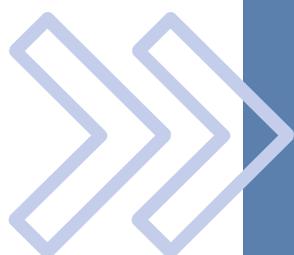
Notre volonté est de budgéter chaque année un montant (200.000 €) dédié au revêtement des routes qui ne peuvent plus rester dans l'état dégradé actuel. C'est un choix qui va peser lourd sur les budgets mais que nous considérons comme prioritaire.

Exemple du coût de la réfection de la route de la Chapelle à l'automne 2020 : 157.000 €.

2.3. LES VÉHICULES

Les principaux véhicules communaux sont dans un état dégradé, voire obsolètes pour certains :

- Les deux chargeuses à godet ont 14 ans pour l'une et 22 ans pour l'autre.
- Le petit camion LINDNER (saleuse), acheté d'occasion en 2008, arrive en fin de course, la solidité du châssis devenant très problématique. Le prix du neuf est de l'ordre de 220.000 € HT, et c'est le seul véhicule qui, grâce à son petit gabarit, peut déneiger et saler l'ensemble des voiries communales.
- Le camion MERCEDES rouge de 19t a été mis au rebut en 2020. Ce véhicule rend un service indispensable et nous devons en racheter un (prix neuf : environ 200.000 €).
- Les 2 camions UNIMOG ont respectivement 22 et 30 ans (prix du neuf : environ 300.000 € pièce tout équipé).
- La nacelle 3,5t (prix du neuf : environ 80.000 €), le FENWICK élévateur (prix du neuf : environ 60.000 €) et les 4 fourgons sont eux aussi en fin de vie (prix du neuf : environ 25.000 € pièce).



Au total, ce sont plus de 10 véhicules anciens et défectueux dont il faut programmer le remplacement assez rapidement. Il faudra établir des priorités et investir rapidement si nous voulons pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

3. CONTENTIEUX

ENTRE 2008 ET 2014, LES FRAIS JURIDIQUES SE SONT ÉLEVÉS À 245.000 €.

Pendant la mandature précédente, ils sont passés à **1.580.000 €**.

Bien évidemment, nous héritons de contentieux dont nous ne donnons pas les détails car ils sont en cours d'instruction.

Ces dossiers risquent de coûter très cher à la collectivité mais il n'y a pas d'autre choix que d'aller au bout. Il s'agit pour l'essentiel du dossier de l'ancien directeur de l'EPIC, d'un dossier concernant un ancien agent communal et bien sûr celui du retrait du projet du centre sur lequel nous pouvons vous donner quelques informations.

Ce dernier projet auquel nous n'avons pas voulu adhérer n'a pas non plus obtenu le consentement de la population puisque dans les urnes, vous nous avez accordé votre confiance.

NOUS AVIONS ALORS DEUX OPTIONS :

- Renégocier avec le promoteur le projet qu'il avait préalablement soumis. Cela entraînait obligatoirement des recours des autres candidats et conduisait directement à une impasse.
- Demander l'annulation pure et simple de ce projet sur la base de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble qui a jugé que l'attribution était entachée d'irrégularité.

Notre choix s'est porté sur la seconde option en engageant toutes les démarches nécessaires et, d'ores et déjà, nous avons délibéré en ce sens lors du dernier conseil municipal. Cette procédure risque d'être longue et coûteuse, mais le travail est en cours pour sortir de cette impasse.



4. LES GROS DOSSIERS EN COURS

Citons ici quelques dossiers importants qui impactent et impacteront les finances de la commune au cours des prochaines années.

4.1. RÉSEAUX D'EAU ET ASSAINISSEMENT

Quelques chiffres marquants montrent l'état dégradé du réseau :

- Le volume d'eau en sortie des réservoirs est de 800.000 m³/an (chiffre 2020)
- Le volume de sortie facturé est seulement de 143.500 m³/an

La différence est due :

- À l'obsolescence de notre système de relevé
- Au manque de fiabilité des relevés de confiance
- Aux "volumes de services" (fontaines, bâtiments publics et espaces verts)
- Aux pertes en volume dues au mauvais état actuel du réseau

On estime le volume de fuite annuel à 427.000 m³/an

Les services administratifs s'attèlent aujourd'hui à finaliser des dossiers de subvention adressés à l'Agence de l'Eau. Certaines demandes datent de 2015 et n'ont pas abouti par manque de suivi ces dernières années (notamment, des factures qui n'ont jamais été envoyées). Notre but est de récupérer ces recettes et, surtout de pouvoir bénéficier de nouvelles subventions.

Ces manquements nous exposent en plus à une amende de 80.000 € par l'Agence de l'Eau. Une réouverture du dialogue avec celle-ci devrait nous permettre de sortir de cette situation.

Dans l'état actuel des choses, nous sommes contraints d'engager d'urgence 150.000 € de travaux. De plus, nous estimons que cette même somme devra être engagée a minima chaque année de la mandature.

Quelques exemples de travaux à engager :

- La recherche des fuites d'eau potable dans le réseau
- La remise à neuf du système de gestion des compteurs
- La remise aux normes de la station de relevage du Quy
- La télérelève des débits des réservoirs d'eau potable



4.2. LA PATINOIRE

Autre sujet douloureux : notre patinoire dont le succès est indéniable, particulièrement cet hiver avec une fréquentation jamais connue jusqu'alors.

Malheureusement, la réalité technique est tout autre. Sur la base des chiffres de la Cour Régionale des Comptes (2015-2018) et ceux de la comptabilité de la Mairie, (pour la période 2019-2020) cette patinoire représente un investissement et des dépenses d'entretien supérieurs à 500.000 € cumulés sur 5 ans, et ce sans compter le coût annuel du montage-démontage de la piste, assuré par les services techniques.

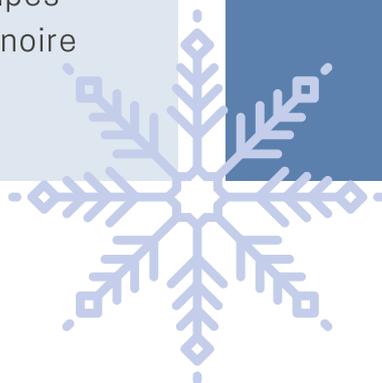
Compte-tenu du niveau très élevé des frais d'entretien depuis sa création et du devis de remise en état présenté à l'automne 2020 par la société SEICAR qui assure la maintenance (150.000 €), nous avons fait procéder à un diagnostic par trois sociétés différentes ayant une compétence reconnue dans le domaine (réalisation des patinoires de Gap, des Orres, des Houches, Méribel et Annecy).

DES CONCLUSIONS CLAIRES ET UNANIMES :

- Le principe d'une patinoire démontable ne tient pas la route.
- Les trois groupes froids sont trop énergivores (25 à 40.000 € par an) et sont en fin de vie.
- Le montage actuel de la circulation d'eau glycolée de refroidissement est tel que si un seul des groupes froids tombe en panne, la patinoire ne peut plus fonctionner.

En synthèse, cette patinoire est une excellente idée, mais les choix techniques qui ont été faits s'avèrent catastrophiques et vont nécessiter son remplacement à très court terme.

Le budget à prévoir pour une nouvelle patinoire est de l'ordre de 600.000 €, couverture non comprise.



4.3. LA MAISON EDF

La maison EDF est le bâtiment situé sur la gauche de la route avant d'arriver à Notre-Dame de la Gorge, et qui a servi de gare de téléphérique lors des travaux pour la prise d'eau de Tré-la-Tête dans les années 1940-50.

Ce bâtiment et le terrain qui l'entoure sont actuellement confiés à la commune suivant un bail à construction d'une durée de 40 ans. Il est à l'état d'abandon depuis de nombreuses années. Il est logique de lui donner une destination en lien avec l'aménagement général du fond de vallée. Dans cette optique, la municipalité précédente envisageait en 2018 un projet d'aménagement grandiose pour un montant total de 1.665.000 € (réhabilitation du bâtiment, scénographie intérieure, parkings, espaces verts, etc.)

TROIS ANS PLUS TARD, LA SITUATION EST TOUT AUTRE :

- Comme chacun peut le constater, le projet n'a pas été réalisé et le bâtiment est toujours à l'état d'abandon.
- Le chantier, qui n'a pas été correctement supervisé, présente de nombreuses malfaçons pour ce qui concerne les travaux au sein du bâtiment.
- L'engagement financier de la Commune dépasse à ce jour les 120.000 €, pour aucun résultat.

Il nous faut donc reprendre ce projet à zéro avec nos partenaires. Une subvention importante a été demandée en février 2021 (230.000 €) dans le cadre du Plan de Relance de ce projet par ASTERS. Son octroi vient d'être confirmé (avril).

En 2021, la commune va prendre en charge la mise hors d'eau / hors d'air du bâtiment. Nos partenaires ASTERS et EDF prendront le relai pour la finalisation du bâtiment et la scénographie intérieure.



4.4. LE MONT JOLY

Peu après notre investiture, un dossier de gestion d'un ENS (Espace Naturel Sensible) est arrivé en Mairie. Coût du dossier : 22.000 € (soit 235 € la page) et personne pour nous expliquer ce qu'il en était. Après une longue recherche, il s'avère que l'ancienne municipalité avait entamé une démarche de classement en "Espace Naturel Sensible" d'une grande partie du Mont Joly allant du Véleray jusqu'aux limites de Saint-Nicolas de Véroce, sous les Roches. La gestion devait en être confiée à ASTERS.

Les conséquences de cet ENS étaient :

- La limitation des activités sportives (ski, parapente, VTT, randonnée, etc...)
- L'encadrement autoritaire des activités de pastoralisme
- La perte de la gestion de notre territoire
- Le gel pendant 40 ans de tout aménagement

Refus de notre part de signer l'arrêté validant la création de cet ENS et mise en place d'une commission communale d'environnement afin de gérer nous-mêmes notre territoire. Nous reprenons à notre compte certaines des "fiches actions" présentées dans le rapport (rénovation du sentier de Colombaz, information auprès des professionnels pour un partage raisonné du territoire avec la faune locale, aides aux alpagistes pour une meilleure cohabitation avec les randonneurs, etc...) Tout ceci en concertation avec le CTENS (Contrat de Territoires Espaces Naturels Sensibles) avec qui nous avons entamé un nouveau dialogue sur une base de confiance réciproque.

4.5. L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLAGE ET LA VOIE DE CONTOURNEMENT

Indépendamment de la question de la promesse de vente signée avec le promoteur QUANIM, ce dossier présente une particularité intéressante : la voie dite "de contournement". Cette voie, qui avait déjà été envisagée par plusieurs municipalités, faisait partie du programme de nos prédécesseurs. Elle devait démarrer au nord de la mairie, descendre sur le parking actuel, continuer le long du talus pour rejoindre la route départementale au niveau du bâtiment de La Cressoua. Dans ce but, un accord a été signé avec le promoteur des Cascades, confirmé par une délibération prise en juin 2020 (juste avant le 2ème tour des élections municipales). Rappelons que ce projet des Cascades prévoit deux bâtiments, là où est actuellement située la maison Picard (au nord de la mairie).

CET ACCORD COUVRE TROIS SUJETS :

- La commune doit payer 120.000 € pour permettre le passage de la voie de contournement sur le terrain Picard (emplacement de l'ancien tennis).
- Cette voie de contournement doit également servir d'accès au parking de la nouvelle résidence des Cascades.
- Le promoteur renonce à son recours contre le projet du centre.

On se demande ce que ce troisième point a à voir avec la voie de contournement mais là n'est pas le problème...En effet, quand nous avons consulté un bureau d'études (INFRAROUTE) spécialisé dans la voirie, celui-ci nous a annoncé que cette voie de contournement telle qu'envisagée, et pour laquelle la commune s'est engagée à payer 120.000 € au promoteur des Cascades, n'est pas envisageable dans une station d'altitude comme la nôtre car ladite voie aurait une pente de l'ordre de 15%.

Nous sommes confrontés à une dépense de 120.000 € pour... rien.
En outre, aucune démarche n'a été engagée avec ORANGE, propriétaire de l'autocommutateur pour permettre le passage obligatoire de cette "voie de contournement".

5. LES FINANCES

Cette année 2021 s'annonce difficile. Plusieurs ressources fiscales sont très affectées par la situation économique et sanitaire que nous traversons.

- La taxe loi montagne, (pourcentage sur le chiffre d'affaires des remontées mécaniques) qui cette année sera égale à zéro (environ 400 000 € en 2020).
- La réduction des rentrées liées aux locations d'espaces municipaux.
- La diminution de la taxe de séjour.

Malgré cette rigueur budgétaire, nous maintenons les taux d'imposition de 2020 (-10% par rapport à 2019). Le budget primitif voté en avril 2021 prévoit un montant total des investissements de 2,8 millions d'euros environ (hors "restes à réaliser"). Si l'on met en perspective ce chiffre aux regards des différentes dépenses à engager pour redresser la situation sur les sujets décrits ci-dessus (voirie, véhicules, etc.), nous pouvons tous mesurer à quel point la "reprise des fondations" impacte notre marge de manœuvre financière pour investir dans de nouveaux projets.

6. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVE

Comme vous avez pu le constater dans ce bilan, après dix mois de mandat, la situation de la commune s'avère compliquée et la reprise de ses fondations est indispensable. Il s'agit d'un travail complexe et méticuleux que nous ne pouvons ignorer et qu'il nous faut mener à bien afin de bâtir les bases solides des Contamines de demain. Sachez que nous gardons toute notre détermination pour faire avancer les projets et aller de l'avant. Nos services sont désormais en ordre de marche et nous avons toute confiance en eux pour répondre à vos attentes, dans le respect des règles et des personnes.

Pour finir, quelques mots sur les projets que les Contaminardes et Contaminards attendent depuis des dizaines d'années : l'aménagement du centre-village ainsi que la circulation de Tresse à Notre-Dame de la Gorge.

Depuis notre arrivée, nous travaillons avec différents partenaires experts et compétents (le CAUE – Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, l'EPF – Établissement Public Foncier, INFRAROUTE). Les choses avancent bien. Comme nous nous y étions engagés, nous allons vous présenter très prochainement le résultat de nos réflexions. Partager avec vous les différents points de ces projets, vous faire réagir à nos propositions sera la prochaine étape. Après cette concertation et la prise en compte de vos avis, nous lancerons les opérations dès que le contentieux avec le promoteur retenu par l'ancienne municipalité sera réglé.

Pour rappel, vos élus sont à votre disposition pour tout échange et complément d'informations sur l'ensemble de ces sujets, la transparence et le dialogue restant notre priorité.

En attendant, prenez bien soin de vous.

Cordialement,
François BARBIER et son équipe

MERCI POUR VOTRE LECTURE

